

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA



Été en affaires

2013



Programme de démarrage d'entreprise



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------------|------|
| APERÇU DU PROGRAMME ÉTÉ EN AFFAIRES | p. 2 |
| CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ | p. 2 |
| DEVENIR PARTICIPANT | p. 3 |
| COORDONNÉES À RETENIR | p. 3 |
| DÉROULEMENT DU PROGRAMME | p. 4 |
| DATES À RETENIR | p. 5 |
| CRITÈRES DE SÉLECTION | p. 5 |
| AIDE FINANCIÈRE | p. 6 |
| PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES | p. 6 |
| LISTE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE L'AMBM | p. 7 |

Aperçu du programme Été en affaires

Le programme Été en affaires est offert en exclusivité par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) afin d'encourager les jeunes franco-manitobains (de 16 à 35 ans) francophones des municipalités bilingues du Manitoba à faire l'expérience de l'entrepreneuriat en mettant sur pied leur propre entreprise pendant la période estivale. Du pré-démarrage à la fermeture de l'entreprise à la fin de l'été, le CDEM assure à ces jeunes entrepreneurs un encadrement sous forme de services-conseil à toutes les étapes de leur projet et même d'appui financier, au besoin.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à Été en affaires 2013, vous devez :

- Être un jeune francophone âgé entre 16 et 35 ans et résider dans l'une des municipalités membre de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM).
- Participer activement à des rencontres régulières avec le conseiller en affaires du CDEM.
- Exploiter l'entreprise à temps plein au cours de votre participation au programme, au minimum 30 heures par semaine.
- Exploiter l'entreprise dans une municipalité membre de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba.
- Offrir un service bilingue et s'afficher dans les deux langues officielles (français et anglais).
- Viser à être rentable.

Devenir participant au programme Été en affaires

1. Vous devez soumettre au CDEM votre inscription incluant une description sommaire de votre projet d'entreprise avant le mercredi 1 mai 2013. Le formulaire d'inscription est disponible en communiquant avec le/la responsable du programme ci-dessous.*
2. Le CDEM analysera les demandes et vous contactera avant le mercredi 8 mai 2013 pour vous indiquer si vous êtes retenu parmi les participants à l'édition 2013 du programme.

Coordonnées à retenir

Simon Méthot
Agent aux projets jeunesse
200-614, rue Des Meurons
Winnipeg (Manitoba), R2H 1Z1

Téléphone : 204 925-8824
Portable : 204 891-6631
Télécopieur : 204 237-4618
Courriel : smethot@cdem.com

Si vous avez été retenu comme participant au programme Été en affaires 2013, le conseiller en affaires du CDEM organisera avec vous une première rencontre d'orientation où il vous expliquera en détail les prochaines étapes à franchir dans le cadre de votre participation au programme.

Au cours des phases de pré-démarrage, de démarrage et d'opération de l'entreprise, des contacts sous forme de visites et de communications par téléphone et/ou courriel se feront régulièrement entre le conseiller en affaires et les jeunes entrepreneurs.

**Un conseiller en affaires du CDEM se fera un plaisir de vous aider à remplir le formulaire d'inscription au besoin. Il suffit de contacter Simon Méthot au numéro (204) 925-8824, (204) 891-3361 ou 1-800-990-2332.*

Déroulement du programme Été en affaires

Il est attendu que chaque participant au programme Été en affaires lance son entreprise au cours du programme. Un financement allant jusqu'à 1 000\$ par entreprise est disponible tenant compte que les exigences ci-dessous sont bien respectés ;

1. Soumettre **Section 1** par le mercredi 22 mai 2013. La section 1 touche sur l'analyse du marché et le plan de marketing de l'entreprise et les objectifs de formations de l'entrepreneur.
2. Soumettre **Section 2** par le mercredi 5 juin 2013. La section 2 touche sur les plans de développement, d'opération, de gestion et de mise-en œuvre de l'entreprise.
3. Soumettre **Section 3** avant le mercredi 19 juin 2013. La section 3 touche sur le plan financier de l'entreprise.
4. Soumettre la **feuille de route** de l'entreprise chaque vendredi commençant le 3 juin 2013 jusqu'au 30 août 2013.
5. **Participer activement** au rencontre hebdomadaire avec votre agent de projet du CDEM.
6. Soumettre **l'évaluation** du programme par le vendredi, 30 août 2013.

Chez certaines communautés, des organismes comme les chambres de commerce locales offrent aussi un appui financier aux jeunes entrepreneurs. Informez-vous !

Dates à retenir

| | |
|-----------------------|---------------------------------|
| mercredi 1 mai 2013 | Date limite pour inscription |
| mercredi 8 mai 2013 | Réponse (acceptation/refus) |
| mercredi 22 mai 2013 | 1ère section à remettre au CDEM |
| mercredi 5 juin 2013 | 2e section à remettre au CDEM |
| mercredi 19 juin 2013 | 3e section à remettre au CDEM |
| vendredi 30 août 2013 | Évaluations à remettre au CDEM |
| | Fin du programme |

Critères de sélection

Dans le cas où un grand nombre de demandes serait déposé :

- La rentabilité de l'entreprise peut devenir un critère de sélection.
- Une priorité sera accordée aux étudiants plus vieux (ex : 19 ans) car les plus jeunes (ex : 16 ans) auront l'occasion de refaire une demande l'an prochain.
- Pour les entreprises qui en sont à leur deuxième année, le CDEM se réserve le droit de leur donner un octroi de moins de 1 000\$ et cela à condition que leur entreprise offre une valeur ajoutée par rapport à l'année précédente. (nouveaux services, nouveaux produits, nouveaux territoires, etc.).

Aide financière

Si vous êtes retenu comme participant au programme Été en affaires, vous aurez droit à une aide financière pouvant atteindre 1 000 \$. Cette somme devra servir à couvrir une partie des frais admissibles encourus pour le démarrage de votre entreprise (dépenses en capital et opérationnelles). Ces frais peuvent comprendre, par exemple, les droits de licences, la location de bureau ou de locaux commerciaux, l'installation et les frais de téléphone, les fournitures et le matériel de bureau, l'achat et/ou la location d'équipement, les frais de déplacement, etc.

Cette aide financière vous sera accordée selon des versements de 250 \$ à 500 \$, sous présentation de factures avec reçus. Ces dépenses doivent être validées par le CDEM avant de faire l'objet d'un remboursement au participant.

Processus de remboursement du participant au programme *Été en affaires* :

Afin de bénéficier d'une aide financière pour le démarrage de votre entreprise dans le cadre du programme *Été en affaires*, vous devrez présenter au CDEM :

- un registre des heures consacrées quotidiennement à l'exploitation de votre entreprise.
- une demande de remboursement dûment remplie, accompagnée des copies des factures payées avec reçu.

L'aide financière risque de ne pas être accordée complètement si l'entrepreneur ne travaille pas à temps plein (minimum 30 heures par semaine) dans son entreprise ou s'il ne rencontre pas l'un ou l'autre des critères du programme.

Liste des municipalités membres de L'AMBM

- La Broquerie
- Sainte-Anne
- Lorette
- Montcalm
- Saint-Pierre-Jolys
- De Salaberry
- Ritchot
- Saint-Claude
- Notre-Dame-de-Lourdes
- Saint-Léon
- Somerset
- Saint-Laurent
- Saint-Georges
- Saint-Lazare
- Ellice
- Powerview/ Pine Falls
- Winnipeg (quartier de Saint-Boniface, Saint-Vital et Saint-Norbert)

